COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Le guide de la gestion des déchets de la CASA

Une question? un seul numéro

04 92 19 75 00

QualiTri – Label qualité collecte

TROPHEES ECO-EMBALLAGES 2010
Lauréat Catégorie "TRIER PLUS"

www.envinet.fr

Pour être recyclés, tous les papiers doivent être déposés dans le bac ou sac jaune

EMBALLAGES + PAPIERS, PACKAGING + PAPERS, IMBALLAGGI + CARTE

DÉCHETTERIES, MODE D'EMPLOI

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Déchets verts
- Bois
- Cartons
- Gravats sales
- Gravats propres
- Ferraille
- Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.)
- Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)
- Batteries et accumulateurs
- Huiles usagées
- Verre
- Papiers, journaux, magazines.
- Piles
- Pneus
- Bouteilles de Gaz
- Encombrants non métalliques

HORAIRES D'OUVERTURE

Les heures d'ouverture des déchetteries sont les suivantes :

Antibes
Zone Industrielle des Trois Moulins. Tél. 04.92.91.92.99
Du lundi au samedi : 8h00 à 11h45 – 13h45 à 17h45

La Colle-sur-Loup
62 Boulevard Alex Roubert. Tél. 04.93.32.94.85
Du lundi au samedi : 8h30 à 11h45 – 14h00 à 17h00

Valbonne
461 chemin de la Veyrière . Tél. 04.92.28.50.21
Du lundi au samedi : 8h30 à 11h45 – 14h00 à 17h00

Vallauris
Chemin des Tuilières. Tél. 04.92.38.06.11
Du lundi au samedi : 8h00 à 11h45 – 13h45 à 17h45

En dehors de ces horaires d'ouverture, les déchetteries sont inaccessibles au public.

LES DÉCHETS INTERDITS

Sont interdits tous ceux qui ne sont pas conformes à l'article IV du règlement des déchetteries et en particulier :

- **Les déchets industriels spéciaux tels que définis en annexe du décret n°95-1027 du 18 septembre1995 relatif à la taxe sur le traitement et stockage des déchets (ex : amiante, déchets de sablage).**
- **Les déchets artisanaux et commerciaux non conformes à l'article IV du règlement des déchetteries, notamment les déchets toxiques des professionnels.**
- **Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, non conformes à l'article IV du règlement des déchetteries (fusés de détresse, explosif, etc.).**
- **Les déchets anatomiques ou infectieux, les cadavres d'animaux.**
- **Les déchets en provenance des cimetières (terres, etc.).**
- **Les éléments entiers de carrosserie, les bateaux**
- **Les moteurs thermiques s'ils ne sont par vidangés.**
- **Les cuves si elles ne sont pas entièrement vides.**
- **Les produits de laboratoire médical ou pharmaceutiques**
- **Les déchets de palmiers contaminés par le charançon rouge**

TARIFS

Usagers CASA

Particuliers

- **Végétaux, gravats propres, gravats sales, cartons, encombrants, bois :** *gratuité jusqu'à 1,5 tonnes par an, tous déchets confondus. Au delà application de la tarification professionnelle*
- **Autres déchets :** *gratuité*

Professionnels

- **Végétaux, gravats propres, gravats sales, cartons, encombrants, bois, bouteille de gaz :** *67 € / tonne à partir du 1er kilogramme*
- **Autres déchets (ferraille, batteries et piles, huiles usagées) :** *gratuité*

Pour les déchetteries non équipées de pont bascule ou lorsque celui-ci est en panne

- *véhicule de tourisme avec ou sans remorque (de petite capacité) : gratuité*
- *véhicules utilitaire plateau (de grosse capacité) : Végétaux : 30 € / passage - Autres : 50 € / passage*

Usagers hors CASA

Particuliers

- **Végétaux, gravats propres, gravats sales, cartons, encombrants, bois :** *Gratuité jusqu'à 1,5 tonnes par an, tous déchets confondus. Au delà application de la tarification professionnelle*
- **Autres déchets :** *gratuité*

Professionnels

- **Végétaux, gravats propres, gravats sales, cartons, encombrants, bois, bouteille de gaz :** *138 € / tonne à partir du 1er kilogramme*
- **Autres déchets (ferraille, batteries et piles, huiles usagées) :** *gratuité*

Pour les déchetteries non équipées de pont bascule ou lorsque celui-ci est en panne

- *véhicule de tourisme avec ou sans remorque (de petite capacité) : gratuité*
- *véhicules utilitaire plateau (de grosse capacité) : Végétaux : 60 € / passage - Autres : 100 € / passage*

Perte badge d'accès : 7 €